



Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem - Groupes spirituels Programme 2010-2011

Vatican II

Fiches de présentation

Neuf étapes

Panorama

Un concile plus théologique, plus théologal, qu'on ne veut bien le dire
La Parole de Dieu
Le Peuple de Dieu
Un Peuple diversifié
Quel regard sur l'homme ?
Le rapport au monde
Pluralisme : oui. Relativisme : non
L'Eglise, sacrement de l'unité

Etape 4

Le Peuple de Dieu

Cette fiche portera principalement sur la « Constitution dogmatique sur l'Eglise », mais elle se permettra quelques excursions dans d'autres documents.

Parmi les quatre constitutions, laquelle est la plus importante ? Chacun a ses préférences. Les uns mettent en avant Gaudium et spes (GS) à cause de la nouvelle problématique Eglise/Monde. D'autres, Dei Verbum (DV) parce qu'elle met en valeur la Parole de Dieu et qu'elle débloque une situation figée depuis la Réforme. Incontestablement, c'est la Liturgie qui a fait couler le plus d'encre et de salive. Mais il est permis de penser que la plus synthétique est la constitution sur l'Eglise (LG). Dans les recueils de textes du concile, elle est parfois placée en tête, bien qu'elle n'ait pas été la première à être votée.

Remarques préliminaires

. LG est le complément du concile Vatican I qui avait été interrompu à cause des événements de 1870. Vatican I avait parlé du pape, mais il était prévu de parler ensuite des évêques. Restés à quai en 1870, les évêques ont trouvé toute leur place dans LG.

. Le titre de la constitution est trompeur mais très instructif s'il est bien compris. Comme il s'agit d'un texte sur l'Eglise, le lecteur serait tenté de croire que c'est l'Eglise qui est la « lumière des nations ». En fait - et le texte de la constitution est très clair - la lumière des nations, c'est le Christ.

Pistes de réflexion

. Le plan de LG est par lui-même intéressant. Au lieu de partir des structures, le document part de la Trinité. Il place le Peuple de Dieu dans son intégralité avant ses membres particuliers, notamment les évêques (dix numéros) et les laïcs (huit numéros). La suite développe une des quatre notes de l'Eglise « une, sainte, catholique et apostolique » : la sainteté. Les autres notes sont traitées respectivement dans le décret sur l'oecuménisme, dans le décret sur l'activité missionnaire de l'Eglise et dans le chapitre de LG consacré aux évêques, successeurs des apôtres. Les trois derniers chapitres orientent notre regard vers le Royaume à venir, dont la vocation des religieux est d'être le signe et où la Vierge Marie nous a précédés par son Assomption.

. La présentation de l'Eglise est d'abord mystique, au sens chrétien de ce mot : c'est une réalité de foi, une réalité de salut. Elle est qualifiée de « sacrement » : nous reviendrons sur ce mot dans la dernière fiche. Dans le Credo, nous disons que nous croyons en elle. Reprenant des formules des Pères de l'Eglise, le concile n'hésite pas à mettre l'Eglise en rapport avec la Trinité : LG 2-4, repris dans Ad gentes 2-4 et GS 40.



Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem - Groupes spirituels Programme 2010-2011

. Même si c'est l'expression « Peuple de Dieu » qui a fait florès, « Dieu » désignant le Père, il ne faut pas oublier les titres complémentaires donnés à l'Eglise : « Corps du Christ » (LG 3 ; 7-8) et « Temple de l'Esprit » (LG 4 ; 12).

. L'expression « Peuple de Dieu » doit être comprise au sens biblique. Comme Dieu a constitué le peuple d'Israël en libérant les Hébreux d'Egypte, il constitue aujourd'hui son peuple par le baptême. De là découle l'égalité de tous les membres de ce peuple, même si les fonctions sont diverses. Cette affirmation a une grande portée oecuménique (Oecuménisme 2 et 3).

. Dans la langue française courante, à cause de notre Histoire, le mot « peuple » a une connotation restrictive et polémique : le « peuple » est opposé aux dirigeants, aux riches, aux savants. L'application inconsciente de ce schéma à l'Eglise est ruineuse, opposant les laïcs et la hiérarchie, ce mot étant lui-même fortement dévalué.

. L'égalité de tous les baptisés a pour conséquence la place reconnue aux laïcs (LG 32) : nous y reviendrons. Mais nous en trouvons aussi des échos dans les trois autres constitutions.

Un des maîtres-mots de la réforme liturgique souhaitée par le concile est la « participation pleine, consciente et active » de tous les fidèles (Liturgie n° 11, 14, 21, 79, 121 : il est amusant de comparer les qualificatifs employés).

Le concile recommande aussi que l'accès à l'Écriture soit facilité pour tous les fidèles (DV 22), et même pour les non-chrétiens (DV 25).

La « participation » est aussi un mot qui revient souvent dans GS (n° 9, 31, 65, 68, 71, 73, 75). Les hommes d'aujourd'hui souhaitent pouvoir participer à ce qui conditionne leur destin. Il y a convergence entre ce que le concile dit sur l'égalité de tous les membres du Peuple de Dieu et l'aspiration moderne à la participation en matière économique, sociale ou politique. Pour autant, l'Eglise n'est pas une démocratie. Il serait d'ailleurs faux d'envisager cette égalité des baptisés sous le seul angle des droits : le concile présente aussi à tous l'appel à la sainteté (LG 11) et à la mission sanctificatrice de l'Eglise (LG 33).

Une autre valeur actuelle trouve aussi sa place dans la vie de l'Eglise, moyennant une conversion. C'est le développement. On peut dire que tout GS est sous-tendu par cette aspiration, notamment dans les n° 64 à 66. Les encycliques *Populorum progressio* du pape Paul VI et *Caritas in veritate* du pape Benoît XVI s'inscrivent clairement dans la dynamique de GS.

Mais l'idée de développement n'est pas étrangère à l'Eglise. Nous l'avons signalée à propos du rapport entre Écriture et Tradition (fiche 3 ; DV 8). L'Eglise est en « pèlerinage » sur la terre (LG 48 ; Liturgie 8 ; Oecuménisme 3). La Prière eucharistique III parle de l'Eglise « au long de son chemin sur la terre » : le terme latin est *peregrinans*.

Au cours de son pèlerinage, l'Eglise est appelée, non seulement à s'étendre par l'évangélisation, mais à se sanctifier. Les évangiles et saint Paul parlent constamment de croissance et d'édification, jusqu'à parvenir à la plénitude de l'homme nouveau (LG 48).

L'idée d'un « progrès légitime » s'applique même à la liturgie (Liturgie 23). L'Eglise avance dans son pèlerinage vers la cité du ciel. Mais le progrès, le développement, l'avancée ne sont pas automatiques. Ils exigent une conversion permanente (LG 8 ; GS 43 § 6). Cela est particulièrement nécessaire pour que les chrétiens retrouvent la pleine unité (Oecuménisme 4, 6, 7) et pour que l'athéisme ne soit pas alimenté par le contre-témoignage des chrétiens (GS 19 § «3).

Comme pour la fiche précédente, il est possible de se référer au Catéchisme de l'Eglise catholique.